

## Maison des Jeunes de Léognan

12 / 17 ans

*Lieu de loisirs, d'animation et de citoyenneté  
à destination des jeunes de la commune de Léognan.*

### Le projet éducatif et pédagogique :

Apprendre à devenir un Citoyen à part entière.  
Développer un espace identifié par les jeunes.  
Un lieu d'échange, d'écoute et de construction de projets.  
Un espace de loisirs et d'animation.  
Renforcer la parole "jeunes/adultes"  
Encourager les débats et les initiatives.  
Associer les jeunes à des projets transversaux avec le CMJ  
ou autres instances.

De nombreuses sorties peuvent être organisées sur la  
commune ou à l'extérieur de Léognan. Les transports sont  
réalisés par la commune.

Des animateurs professionnels et diplômés encadrent  
les jeunes de la MDJ.

### *Sorties et animations possibles durant toute l'année :*

Tournois sportifs, plage, musées, cinéma, bowling, laser-game,  
escape-game, Girondins, UBB, piscine, canoé, surf, nature,  
Terra Aventura, échanges structures jeunes...

**OUVERTURE DE 14H00 à 17H00**

### Lundi 18 avril

Accueil MDJ

### Mardi 19 avril

Sortie JUMP ARENA départ à **13h30**

Tarif : **6 euros**

### Mercredi 20 avril

Accueil MDJ

### Jeudi 21 avril

Sortie WAKEBOARD au lac de Baurech départ  
à **11h**, pique-nique sur place

Tarif : **12 euros**

### Vendredi 22 avril

Accueil MDJ

### Lundi 25 avril

Atelier « Création d'une enseigne  
lumineuse » au Fablab de Montesquieu

### Mardi 26 avril

Atelier « Création d'une enseigne  
lumineuse » au Fablab de Montesquieu

### Mercredi 27 avril

Atelier « Création d'une enseigne  
lumineuse » au Fablab de Montesquieu

### Jeudi 28 avril

Projet éducation à l'image (**COMPLET**)

### Vendredi 29 avril

Projet éducation à l'image (**COMPLET**)

## REGLEMENT

1-La Maison Des Jeunes est ouverte par un animateur et fermée par celui-ci, un adulte sera toujours présent durant l'ouverture de la structure.

2- Chaque jeune de la commune, âgé de 12 à 17 ans peut fréquenter le site et participer aux activités.

4-Le local est propriété communale. Il ne doit pas être détérioré sous peine de sanction.

5- Si le comportement du jeune devait gêner le bon déroulement de l'accueil, la Direction serait amenée à prendre les dispositions suivantes : – Rencontre avec les parents /Avertissement écrit (qui devra être retourné dûment signé par les parents) – Exclusion temporaire et/ ou définitive, en cas de manquement grave aux règles de vie en collectivité ou de récidive sur les points mentionnés ci-dessus.

6- Après chaque utilisation de la structure, il sera demandé aux jeunes de ranger le matériel mais aussi de nettoyer.

**Adhésion annuelle 10 €**

**Sorties payantes 50% de prise en charge par les familles (exemple : une sortie bowling à 10 € la Mairie prend en charge 5 € et la famille 5 €)**

## Maison des jeunes

Maison des associations  
Place Joane 33850 Léognan

[julie.janin@mairie-leognan.fr](mailto:julie.janin@mairie-leognan.fr)

[jeunesse.citoyenneté@mairie-leognan.fr](mailto:jeunesse.citoyenneté@mairie-leognan.fr)

Responsables MDJ :

Pascal Dubernet (Directeur du pôle Citoyenneté-  
Jeunesse –Développement Durable)

Julie JANIN (Animatrice responsable de la MDJ)

06 52 52 46 80

Dossier d'inscription obligatoire

